



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Christophe AVENA
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Danielle JUBAN
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Monsieur Jean-François
COURGEY
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Bassir AMIRI
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Philippe THIRION
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur David HAEGY
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane
CHEVALIER

OBJET : URBANISME

Inventaire du patrimoine bâti – Convention de partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

La Région Bourgogne-Franche-Comté a pour compétence obligatoire l'inventaire général du patrimoine culturel, c'est-à-dire la réalisation d'études historiques et architecturales sur le patrimoine de son territoire. Le service inventaire et patrimoine de la Région a conduit à ce titre plusieurs études en régie directe. La Région souhaite désormais développer des études en partenariat avec d'autres collectivités de son territoire, comme cela se pratique dans d'autres régions.

Cette démarche consiste à définir un sujet d'étude cohérent pour le territoire concerné, permettant de contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine local, tout en respectant les normes imposées par la méthode de l'Inventaire général, défini nationalement. Son intérêt peut être bénéfique pour les deux parties : la Région développe sa capacité à étudier le patrimoine au-delà de ses seuls moyens, le partenaire obtient une connaissance précise et structurée de son patrimoine, établie selon des normes validées au plan national.

Dans un premier temps, il est proposé de focaliser ce partenariat sur deux thématiques :

- le patrimoine bâti viticole, identitaire de notre territoire et faisant déjà l'objet d'une reconnaissance internationale au titre des Climats du vignoble de Bourgogne inscrits depuis 2015 au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) ;
- le style architectural Art Déco dijonnais, qui représente une composante locale spécifique de ce mouvement artistique du début du 20e siècle, assez méconnue du grand public et relativement peu expertisée.

Dijon métropole est la collectivité compétente pour engager, financer et piloter les études engagées dans le cadre de ce partenariat, du fait, en particulier, de son lien thématique et territorial avec les Climats du Vignoble de Bourgogne comme avec l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) liée.

La Ville de Dijon, fortement concernée par les thématiques identifiées, en particulier les bâtiments de style architectural Art Déco présents dans ses faubourgs, mais aussi par son statut de Ville d'Art et d'Histoire et son outil de valorisation, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), souhaite être associée à cette démarche et bénéficier des ses résultats en matière de connaissance, de communication et de sensibilisation du public et des visiteurs à son histoire architecturale et urbaine. Elle pourra contribuer à l'identification et à la documentation des éléments de patrimoine situés sur son territoire ou relevant de sa propriété.

Comme pour toute étude d'inventaire, l'enrichissement des connaissances scientifiques s'accompagnera de formes de valorisation à destination du public, à coconstruire avec les partenaires : [publications](#), expositions, applications numériques, podcasts, intégration dans la programmation de Dijon Ville d'art et d'histoire (dont le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – CIAP) et dans les actions de valorisation des Climats du vignoble de Bourgogne.

Ce partenariat se concrétiserait par une convention tripartite entre :

- la métropole prend en charge le pilotage et le financement des études confiées à un prestataire compétent ;
- la Région apporte un appui technique et scientifique, ainsi qu'une aide financière, envisagée à hauteur de 20 000 €/an, représentant 50 % du montant hors taxes des dépenses ;
- la Ville de Dijon apporte sa contribution documentaire et logistique.

La convention porterait sur une durée de trois ans, compte tenu de l'étendue du patrimoine à étudier et de la démarche scientifique et opérationnelle rigoureuse dans laquelle l'inventaire doit s'inscrire.

Il est proposé d'établir, à cet effet, une convention tri-annuelle générale de présentation de la démarche, dont le projet constitue l'annexe 1 de la présente délibération.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la mise en œuvre d'un partenariat entre Dijon métropole, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville, sur le thème de l'inventaire général du patrimoine régional ;
- **d'autoriser** Madame la maire à signer la convention de partenariat annexée et tous les documents utiles sa mise en œuvre.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	